

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT d

Du an mil huit cent seize , à heure du

ACTE DE MARIAGE d

âgé de ans , né à département
d le du mois d mil
sept cent domicilié à département
N.° d fils d département
d domicilié à département
et d

Et d
âgée de ans , née à département d
le du mois d mil sept cent domiciliée
à département d fille d

domicilié à département d
et d

Les Actes préliminaires sont

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi
Officier public , ainsi que du chapitre 6 du titre 5 de la loi du 25 ventôse an
11 , sur le *Mariage* , concernant les *Droits et les devoirs respectifs des Epoux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage , l'un l'autre

En présence d domicilié à
département d. âgé de ans , profession d
D. domicilié à département
d. âgé de ans , profession d
D. domicilié à département
d. âgé de ans , profession
Et d domicilié à département
d. âgé de ans , profession d

Après quoi , moi Maire d
faisant fonction d'Officier public de l'État civil , ai prononcé , au nom de la
loi , que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte
dont lecture a été faite , et qui a été signé avec moi ,